



## Diagnostic termites

-----  
Par Sebtiem

Bonjour à tous je souhaite un avis de personnes compétentes concernant un soucis de diagnostic termite. Nôtre maison vient d'être vendu et dans 1 mois nous signons l'acte de vente définitif.. Cependant lors du contrôle termite il y a 5 mois le diagnostiqueur n'a rien trouvé sauf que la semaine dernière nous avons eu la mauvaise surprise d'en trouver sur un cadre de porte intérieur. Le diag est valable 6 mois et nous sommes encore dans la garantie.

D'après ce que j'ai pu lire sur les jurisprudences en matière de problèmes similaires la responsabilité du contrôleur est engagée et doit prendre à sa charge les frais de traitement.

Lui nous dit que le jour du contrôle il n'y en avait pas donc à quoi sert la validité de 6 mois ?

D'autre part il nous dit que les termites sont arrivés depuis peu mais c'est très bizarre qu'en l'espace de 5 mois après son contrôle les termites ont déjà fragilisé le bas du cadre porte car il faut très longtemps c'est pas des tronçonneuses non plus.

Moi je pense qu'en terme de contrôle ils ont loupé quelque chose et maintenant ils se dédouanent de tout ça.

Qu'en pensez vous juridiquement parlant.

Désolé pour les fautes j'ai écrit vite car très inquiet vu que la maison est vendue d'ailleurs nous avons rien caché suite à cette découverte car les notaires sont au courant ainsi que les acquéreurs.

Cordialement